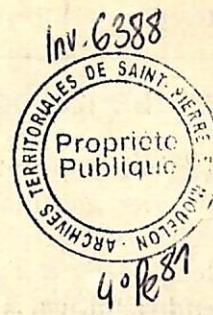


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS	
Saint-Pierre	— un an 9 fr. 00
union sociale.	— un an 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

La Question Minière

RAPPORT DE M. COTTRELL (suite)

CONCLUSION

L'or n'existe pas.

Le fer: Dans la forme concentrée n'est pas possible, car il n'existe aucune sorte de roches pouvant en faire espérer la découverte soit à la Grande Miquelon soit à Langlade, ni sur l'Île de St-Pierre.

Les roches porphorites, et granitiques sont nues partout où on les rencontre.

Charbon:

Le charbon n'existe sur aucune partie de la Grande Miquelon, Langlade ou St-Pierre, car il ne s'y trouve aucune roche de l'ère carbonifère. Il semble exister une étendue considérable de tourbières sur l'Île de Miquelon, j'ai préconisé l'envoi d'échantillons de ces tourbes, et j'en parlerai dans un rapport supplémentaire en vous donnant des renseignements très étendus que j'ai dans mes notes. Sous la direction de M. Matridge des échantillons de cette tourbe peuvent être prélevés sur divers points de la Grande Miquelon et de la Pointe Plate pour être expédiés et analysés.

Parcours:

La ligne pointillée qui se trouve le long de la côte sur le plan ci-joint donne le parcours général que j'ai fait ainsi que la section qui a été vue et examinée.

La persistance d'une direction uniforme de la structure a rendu inutile l'examen de la section située sur la côte Ouest, depuis le Nord de la Pointe Plate jusqu'au Cap Blanc, parce que l'on peut présumer avec précision que les mêmes rochers qui s'y trouvent, se trouvent également sur la

côte Est. Les ardoises noires de l'anse du sud-ouest sont les mêmes que celles de l'anse aux Soldats. Et, ces données étant bien déterminées, les couches rocheuses de dessus et de dessous peuvent être juxtaposées et il est ainsi aisément de comprendre toute la géologie de l'Île de Miquelon.

Île de St-Pierre

J'ai eu tout le loisir nécessaire pour examiner d'une façon pratique toute la structure de l'Île, et la partie teintée du plan ci-joint montre la section dont je peux parler avec précision. Le parcours accompli à bord de l'Emilie C. et par goëlette de la Pointe Plate est indiqué par des lignes pointillées sur le plan. Les rochers sont porphorites, trappéens et granitiques, et il n'y existe aucun minéral. Il ne faut ajouter aucune foi aux rapports disant qu'il a été découvert des pyrites de fer près de St-Pierre, cela n'est pas exact.

J'ai beaucoup apprécié les facilités que vous m'avez procurées dans l'accomplissement de mon travail et je vous en remercie bien vivement.

Votre bien dévoué
R. COTTRELL

P. S. Depuis que le rapport ci-dessus a été établi, la fosse qui a été creusée sur l'indication qu'il existait des matières carbonacées au Nord du Cap Chapeau, a atteint la couche rocheuse, et on y a rencontré des roches trappéennes de la section.

AU SYNDICAT DES ARMATEURS

Un procédé de conservation de la boëtte

Saint-Malo, 25 août. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le syndicat des armateurs de la région malouine s'est réuni vendredi à la Bourse du Commerce, sous la prési-

dence de M. Guyot de Boismenu.

M. Bohon, ingénieur, qui avait été invité par le président du syndicat, a fait une conférence sur la question si importante pour l'armement, de la conservation de la boëtte. On sait, en effet, que le succès des campagnes de pêche dépend en très grande partie de la boëtte dont les pêcheurs se servent comme appât.

Une quantité énorme de boëtte leur est nécessaire et pour que la boëtte conserve toutes ses propriétés, il faut qu'elle soit fraîche, ce qui est très difficile à obtenir. Jusqu'ici pour conserver la boëtte, on la mettait dans le sel; mais ce procédé présente des inconvénients nombreux et on était à la recherche d'un procédé pour la conserver pendant un temps illimité et la régénérer au moment de l'emploi par la simple immersion dans l'eau de mer.

M. Bohon a trouvé un procédé dont les expériences sont des plus concluantes. Il a pris des margattes au commencement de juin, les a préparées par son procédé et deux expériences de pêche en mer dans la baie de Saint-Malo ont été parfaitement concluantes.

A la réunion des armateurs, M. Bohon a apporté une margatte desséchée par son procédé, qui lui permet de reverdir et de reprendre son aspect et son odeur primitive dans l'eau de mer. Les armateurs ont été unanimes à reconnaître l'excellence du procédé, et sur la proposition de M. Saint-Mieux, un crédit a été ouvert à un armateur de Cancal pour permettre de faire des expériences avec les pêcheurs ligneurs de Cancal, au moyen de boëtte préparée à Cancal même et devant des gens compétents.

M. Bohon a donné également aux armateurs le moyen pratique et économique de supprimer le rouge de la morue. Il a indi-

qué de plus un procédé pour la conservation de la viande, qui permettrait aux armateurs de fournir aux marins de la viande fraîche au lieu de lard et de viande salée.

La conférence a été très applaudie.



La volée de bois vert.

deux reprises différentes, et sans vouloir trop préciser, nous nous sommes faits l'écho d'un bruit qui circule en ville, depuis quelque temps déjà, et d'après lequel M. Mazier tiendrait dit-on, M. Antonetti "par le bon bout" de même que celui-ci tiendrait M. Mazier, par un autre "bon bout": autrement dit, ils se tiendraient l'un et l'autre par un bout quelconque.

D'après le Directeur du "Réveil", nous serions à ce sujet, en contradiction avec nous mêmes, M. Mazier et M. Antonetti ne pouvant pas, paraît-il, se tenir tous les deux à la fois. Il est vrai que le pauvre homme n'y voit plus que *d'un œil*; que, par suite, il pourrait bien avoir parfois des illusions d'optique et prendre certaines vérités de la "Vigie" pour des contradictions.

Quant à l'intelligence de M. Antonetti, que le "Réveil" nous dit être hors ligne et incapable de « *bourdes* aussi fantaisistes que celles dont on voulait l'honorer, » nous ne l'avons jamais mise en doute, nous la croyons même de beaucoup supérieure à celle de M. Mazier, mais les plus grands hommes n'ont-ils pas quelquefois leurs... faiblesses???

Du reste, il nous importe peu de savoir si M. Antonetti et M. Mazier se tiennent ou ne se tiennent pas.

Ce qui nous importe beaucoup plus que toutes ces histoires, c'est le relèvement de la Colonie.

Dans la "Vigie" du 21 septembre, nous avons dit textuellement:

Nous avons déjà dit que la prison actuelle n'était pas habitable par des êtres humains. Notre Administrateur, M. Antonetti se contenterait-il de faire des promesses, dont la réalisation est cependant attendue de tous?

Il faut bien que M. l'Administrateur saache qu'il est ici pour travailler avec nous au relèvement de la colonie. Il a déjà promis bien des choses et rien ne se fait.

En ce qui concerne la prison, quand on est bien logé et bien servi comme au "Gouvernement" ou au "Château" on devrait aussi s'inquiéter de la santé des prisonniers.

Nous connaissons au moins une personne qui devrait habiter un autre local que la prison actuelle. Ctte personne devrait être à l'hôpital — soyons humains avant tout —

Et le médecin, de la prison que fait-il dans le cas présent???

D'après le "Réveil", c'est ce qu'on appelle « une volée de bois vert » dont on garde le souvenir, quelque indifférent que l'on soit à la critique...etc....

Quant à nous, nous trouvons que M. l'Administrateur a l'épiderme bien sensible pour demander, surtout au "Réveil", à relever ce que nous appelons, nous, une bagatelle en fait de critique.

Monsieur Antonetti aura bien de la chance s'il ne reçoit pas de plus fortes « volées de bois vert » ayant la fin de sa carrière administrative.

Une question patriotique.

Ce n'est pas seulement un problème religieux qui se pose à St-Pierre et Miquelon; c'est une question patriotique. Aussi faut-il point s'tonner que Mgr Légasse, le très zélé préfet apostolique auquel incombe le Gouvernement spirituel de cette colonie, ait rencontré la chaleureuse adhésion, non seulement de tous les chrétiens convaincus, mais de tous les bons Français.

Il s'agit, en effet, de savoir si la courageuse population de cet archipel ne sera pas bientôt réduite à un décuragement, qui la pousserait peu à peu vers des pays moins inhospitaires. Il y a bien des façons de perdre une colonie. En abandonner les habitants dans des conditions qui les désespèrent, et leur retirer des éléments de vie qui leur sont indispensables, ce n'est pas un des procédés les moins pernicieux.

Et c'est bien ce qui se passe aux îles St-Pierre et Miquelon. Sur ce rocher perdu dans l'Atlantique, au milieu des brouillards une poignée de Français se maintiennent et travaillent à l'ombre du drapeau tricolore. Ils conservent vivace une partie de notre empire. Or, en majorité, ces bons Français sont aussi de bons chrétiens; pour eux, l'église est le lieu du repos, du bonheur et du réconfort. Au sein des brumes, elle est leur éclairecie; au sein des douleurs elle est leur espérance! Mais, naguère, un incendie terrible anéantit ce sanctuaire et ce foyer. Nos frères de là-bas nous supplient de la reconstruire. Ils ont tout sacrifié pour en creuser les fondations; les pêcheurs ont apporté leurs maigres économies; les femmes ont livré leurs pauvres bijoux; les enfants eux-mêmes ont rendu leurs humbles récompenses. Mais les malheureux sont trop pauvres. Il faut que la mère-patrie vienne à leur secours. Restera-t-elle sourde

à ces cris de supplications? Elle a des œuvres à maintenir; en connaît-elle de plus urgente? Elle a des infortunes à soulager; en est-il de plus douloureuse?

La côte canadienne est la toute proche, où de vastes églises accueillent les fidèles. Et si nos compatriotes attendaient trop longtemps leur sanctuaire, un courant d'émigration ne tarderait pas à dépeupler la colonie St-Pierraise au profit du littoral américain. L'émigration? Mais elle est déjà commencée. Ce n'est pas, il est vrai, la destruction de l'église qui en a été la première cause, car les habitants de l'île espèrent bien la voir se relever de ses ruines; c'est la fermeture de l'école religieuse, qui a déterminé cet exode. Par une criminelle aberration, les Frères ont été chassés. Plutôt que de livrer leurs fils à des maîtres sans Dieu, des familles entières ont préféré les suivre. Il y a là encore, on le voit, un problème angoissant, non seulement pour les catholiques, mais pour tous les bons Français. Et si jamais les Sœurs de Saint-Pierre et Miquelon devaient subir le même odieux traitement que les Frères, ce jour-là un coup mortel atteindrait la colonie. Sans doute, on ne les a pas encore touchées, les religieuses; car, naguère, un sectaire influent du pays, qui proposait de les proscrire dut s'enfuir lui-même devant les pêcheurs, ameutés; mais, du coupable aveuglement du franc-maçon que ne peut-on craindre?

En attendant, Mgr Légasse défend son peuple avec une infatigable énergie. Déjà, il a rencontré sur son chemin d'admirables dévouements. Sur les côtes bretonnes et basques, il a vu de pauvres populations maritimes, émuves par la détresse de leurs frères lointains, se dépouiller en leur faveur. Mais pour achever son église et réouvrir son école, il n'a pas encore réuni toutes les ressources nécessaires. La France catholique ne lui refusera pas un dernier effort!

François VEUILLOT.

Extrait d'une conférence de M. R. Doumic au sujet de l'œuvre de Mgr Légasse

« Certes, je n'ai pas besoin de vous recommander l'œuvre pour laquelle nous sommes réunis; notez seulement que ceux qui ont mis déjà à son service leur parole et leur plume sont des hommes aux opinions les plus différentes et aux croyances les plus diverses.

Il y a des protestants aussi bien que des catholiques et des libres penseurs aussi bien que de chrétiens; pareillement, les journaux qui ont prêté leur concours sont de toutes les nuances; l'œuvre dont il

agit n'est donc ni politique, cela va sans faire, ni confessionnelle; elle est française, elle est humaine. »

Un duel

On a bien voulu nous communiquer, sans autre commentaire, les pièces suivantes que nous portons à la connaissance de nos lecteurs: «

Procès-verbaux

suite d'un article du *Réveil St-Pierre* du 31 août et intitulé "Honneur stigme" M. le Dr Dupuy-Fromy s'étant offendue à chargé MM. G. Lamusse Clavère de prier M. Mazier de vouloir lui indiquer l'auteur de cet article. Mazier ayant déclaré accepter la réalité de l'article, ces Messieurs l'ont bien voulu les mettre en rapport deux de ses amis afin d'obtenir réparation par les armes.

même jour, premier septembre, à heures de l'après-midi, MM. Lamusse Clavère se sont rencontrés avec MM. E. Benâtre et G. Daygrand, témoins constitués pour M. Mazier.

aux-ci, sur les explications fournies par Lamusse et Clavère, ont répondu que le incriminé avait été motivé par la haine de M. Mazier, que M. Dupuy-Fromy était l'auteur ou le collaborateur d'un article paru dans la Vigie du 24 août et intitulé un "Joli spectacle".

Après une nouvelle entrevue de MM. Dupuy-Fromy et de ses témoins, ces derniers ont déclaré au nom de leur client qu'il n'avait pris part en aucune façon à la rédaction du dit article.

Les témoins de M. Mazier ont alors offert d'entraîner les termes ayant paru, offensants.

Cette proposition n'ayant pas été agréée lors de la rencontre à l'épée a été décidée dans les conditions suivantes:

bées de combat, gant de ville à volonté, deux fois reprises, une minute, corps à corps interdit, le combat devant cesser lorsque l'un des adversaires se trouvera en infériorité.

L'état de santé de M. Mazier ne permet pas de donner suite immédiate à cette rencontre, elle n'aura lieu que lors de son blissement.

Il en double à St-Pierre, ce premier vendredi mil neuf cent sept.

POUR M. DUPUY-FROMY:
G. CLAVÈRE. G. LAMUSSE.

POUR M. MAZIER:
E. BENATRE. DAYGRAND.

Le jourd'hui 25 septembre 1907, MM. Lamusse et G. Clavère, témoins de M. Dupuy-Fromy.

Et MM. E. Benâtre et G. Daygrand témoins de M. Paul Mazier se sont réunis de rédiger le présent procès-verbal qui mentionne les faits qui se sont produits depuis l'établissement du premier procès-verbal et prendre les décisions nécessaires en prévision de la rencontre déterminée par le premier procès-verbal entre M. Dupuy-Fromy et Mazier.

Conformément à ce qui avait été convenu le 1^{er} procès-verbal une première cons-

tation médicale a eu lieu le 18 septembre sur l'affu de M. Mazier et par devant M. le Dr Castaing qui a voulu se faire accompagner de M. le Dr Paillez. Ces Messieurs comme le confirme le certificat du constat-joint ont reconnu que M. Mazier ne disposait pas pour le moment de tous ses moyens physiques il y avait lieu de procéder à un nouvel examen.

Le 24 septembre à 4 heures du soir M. le Dr Castaing assisté du docteur Thibaut, médecin traitant de M. Mazier, rentré de congé et du docteur Pailloz assistant du 1^{er} certificat en remplacement du docteur Thibaut, certifient que M. Mazier a toujours des lésions anciennes mais que la confusion ecchymotique des paupières de l'œil droit n'existe presque plus. Ils sont muets sur le champ visuel, ils ne parlent pas d'une nouvelle constatation médicale.

Dans ces conditions les témoins de M. Mazier après avoir donné communication du deuxième certificat médical aux témoins de M. le Dr Dupuy-Fromy ont demandé à ces Messieurs de bien vouloir se réunir le lendemain matin à onze heures pour décider l'heure et le lieu de la rencontre.

A l'heure indiquée les quatre témoins se sont de nouveau rencontrés et ont décidé que la rencontre aurait lieu aujourd'hui au Skating-Rink à trois heures de l'après-midi.

M. Clavère témoin de M. Dupuy a été choisi comme directeur du combat, fonction qu'il déclare accepter.

Fait double ce 25 septembre 1907 à midi.

LES TÉMOINS DE M. MAZIER:
E. BENATRE. DAYGRAND.

LES TÉMOINS DE M. DUPUY-FROMY:
G. LAMUSSE. G. CLAVÈRE.

Conformément aux conditions stipulées par le précédent procès-verbal, la rencontre entre MM. Dupuy-Fromy et P. Mazier a eu lieu.

A la première reprise M. Mazier a été atteint au-dessus du sein droit d'une blessure en scion d'environ sept centimètres.

Cette blessure mettant M. Mazier en état d'infériorité, d'un commun accord les témoins ont mis fin au combat.

Fait double à St-Pierre, le vingt-cinq septembre mil neuf cent sept à trois heures trente du soir.

POUR M. MAZIER:
E. BENATRE. DAYGRAND.

POUR M. DUPUY-FROMY:
G. LAMUSSE. G. CLAVÈRE.

A la suite de deux articles parus dans le "Réveil St-Pierrais" du 28 septembre, et intitulés "Provocation en duel Dupuy-Fromy" et "Duel Dupuy-Fromy Mazier" le docteur s'étant trouvé offendu chargea MM. G. Lamusse et G. Clavère d'aller trouver M. Mazier pour lui demander rétraction ou une réparation par les armes.

M. Mazier répondit simplement qu'il allait charger MM. Benâtre et Daygrand de bien vouloir se rencontrer avec eux pour s'expliquer sur cette affaire.

Les témoins s'étant réunis le même jour à trois heures de l'après-midi, MM. Lamusse et Clavère mirent en évidence les principales phrases objet du litige.

Après examiner de leurs prétentions les témoins de M. Mazier reconnaissent que:

1^o Dans les mots "Lache Provocation" les termes employés avaient dépassé la pensée de l'auteur de l'article.

2^o Le 7^e alinéa du 2^e article qui pouvait

faire supposer qu'un deuxième coup d'épée aurait été porté à M. Mazier provoquant une 2^e blessure. Or, il est bien établi que le Docteur Dupuy-Fromy a abaissé son épée aussitôt le coup porté et que cette seconde blessure au bras gauche s'est produite au moment où M. Mazier portait la main à hauteur de la première.

3^o Enfin, les témoins de M. Mazier reconnaissent la parfaite correction du docteur sur le terrain.

Fait double à St-Pierre le 29 septembre 1907.

LES TÉMOINS DE M. MAZIER:
E. BENATRE. DAYGRAND.

LES TÉMOINS DE M. DUPUY-FROMY:
G. LAMUSSE. G. CLAVÈRE.

On nous a transmis ces procès-verbaux sans commentaires.

Ils n'en ont pas besoin, du reste, tout le monde ayant su apprécier et trouver le qualificatif qui convient à la conduite du sieur Mazier *insultant* à nouveau un adversaire qui a été assez humain et généreux pour ne pas l'emboîcher tout à fait et en délivrer à tout jamais la société.

Ses amis ne se cachent pas pour clamer à qui veut les entendre qu'ils l'ont sévèrement blâmé.

Ils lui ont même fait comprendre qu'une rétractation publique était nécessaire; mais à quoi bon? Il n'y a pas de rétractation capable d'effacer une telle infamie pas plus qu'il n'est de sang, si écarlate soit-il, qui puisse enlever la flettrissure d'un ruban si voluptueusement trainé dans la boîte.

Que voulez-vous... Il y a des gens qui croient se couvrir de gloire et qui se couvrent tout simplement... *de ridicule et de honte!*...

A propos du duel Dupuy-Fromy-Mazier.

On peut vraiment dire que tous les honnêtes gens ont été stupéfaits devant l'audace et le cynisme de M. Mazier.

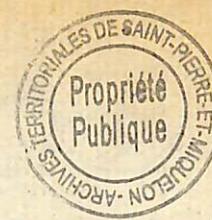
Les articles du dernier Réveil révèlent l'absence de tout sens moral, l'ignorance voulue des plus élémentaires lois de l'honneur, la vulgarité des sentiments de leur auteur. Il se fait connaître à tous, Mazier, dans toute l'infériorité de sa nature.

Le style de sa prose permettait déjà de le coter, mais on pouvait faire la part de son ignorance de la grammaire et de la logique. Cet étalage de sentiments mesquins fatiguet déloyaux sera, nous n'en doutons pas, une révélation complète de l'homme pour ceux qui, pour une raison ou pour une autre, conserveraient encore quelque illusion sur son compte.

Ils sont aujourd'hui édifiés et ne pourront plus le défendre.

Quel amalgame de mensonges! Quel étalage de fatuité! Quel mépris des lois de la civilité la plus élémentaire.

C'est bien l'homme crapuleux, vidié, retourné et cependant dangereux, le roquet qui s'aplatis devant le danger, puis aboie insolemment lorsqu'il se voit sain et sauf.





Nouvel acte de vandalisme

Encouragés par la lenteur et l'évidente mauvaise volonté dont a fait preuve le commissaire de police chargé de mener l'enquête contre le ou les auteurs de la destruction de la trappe à boëtte placée par la maison E. Sire & Cie, les vandales s'en sont pris cette fois à la Société des Frigorifiques des îles St-Pierre et Miquelon dont ils ont saccagé une des trappes. C'était inévitable, et tant qu'ils seront certains de l'impunité, ils recommenceraient leurs exploits.

Une plainte a été portée à l'effet de rechercher le ou les auteurs de ce nouvel acte de vandalisme.

Fort heureusement, pour de tels méfaits, la prescription n'existe pas et ceux qui s'en sont rendus coupables pourraient bien ne rien perdre pour attendre.

En attendant c'est une perte de 3000 francs pour la société des Frigorifiques qui fait ses essais à St-Pierre, subventionnée par le Ministère de la Marine.

Le trou de balle

L'avez-vous vu ? Non, et vous ? moi non plus !

Cette question courait de bouche en bouche parmi la foule rassemblée sur le Quai de la Roncière, il n'y a pas bien longtemps, un samedi soir à 2 heures.

De quoi s'agissait-il donc et pourquoi toute cette agitation ?

Nous allons vous l'expliquer.

A ce moment précis, la justice opérait chez M. P. Mazier, dans le *Sépulcre blanchi*, transformé en *caverne de brigands*, depuis l'agression du 7 Septembre.

Un bruit persistant courait en ville : on devait constater la trace d'un trou... de balle... dans le plancher, chacun voulait savoir si la chose était vraie, la dimension du trou et sa couleur.

Vers 3 heures, après une fièvreuse attente, la porte s'ouvre, les témoins sortent, un à un, graves, recueillis comme il convient à des gens qui viennent de voir des choses... des choses terribles.

On les entoure, une poussée formidable se produit, une tempête de questions les assaille, c'est une véritable tour de Babel, tout le monde parle à la fois, et c'est à grand peine qu'un silence relatif s'établit.

Enfin, un des témoins peut se faire entendre : Vous voulez savoir, messieurs, ce que nous avons vu... Eh bien, nous avons vu... le trou... de balle de Mazier.

Les contradictions du "Réveil".

Nous n'avons pas cherché longtemps pour en trouver. Elles sont même si nombreuses que nous nous en tiendrons à un seul numéro, ce lui du 7 septembre dernier.

Dans l'article intitulé ; *Guet-apens* nous lisons : « cette répercussion de la détonation de son revolver, M. Mazier l'a parfaitement entendue, c'est la seule chose que son état lui a permis de ressentir avec les chocs que sa tête faisait entendre à chaque fois qu'elle frappait le plancher »... le pauvre !..

Plus loin, nous lisons : « malgré qu'elle fut renversée à terre, M. L. Lefèvre n'en continuait pas moins de frapper sa victime tout en cherchant à la désarmer ; sur le point d'avoir le doigt cassé, ce n'est qu'à la douleur que M. Mazier a cédé. »

Donc il a ressenti aussi cette douleur ?... première contradiction.

Plus loin encore, dans le même article : « ces violences auxquelles M. Mazier, malgré sa faible constitution, va encore échapper... etc.

Enfin, dans l'article intitulé : *L'attentat du 31 août....* « Dans la journée du mardi, il a été pris d'étourdissements et de tressaillements nerveux impossibles à réprimer malaises que M. Mazier n'a jamais éprouvés auparavant car il est, à l'exception de ses yeux, d'une santé que l'on peut appeler robuste. » Voyons, M. Mazier jouit-il d'une constitution faible ou bien robuste ?... deuxième contradiction.

A quoi bon en donner une troisième ?... Ce n'est tout de même pas dans la "Vigie" qu'on en trouvera de pareilles.

Il est vrai que M. Mazier, quand il a écrit ces lignes, était sans doute encore « dans un état de prostration et d'anéantissement de tout son être » et puis... il avait un œil de moins à son service... ce qui l'excuse jusqu'à un certain point. Cependant, avant de relever les présumées contradictions de la "Vigie" il ferait bien de relire son "Réveil" !

Où sont les fonds ?

Un de nos amis nous prie de demander au comité local d'assistance scolaire de la Mission laïque Française, dont le premier Président était M. Gaillac, l'affection des 837fr. 85 qui ont été recueillis pour les écoles de St-Pierre et Miquelon.

MANUFACTURE DE DORYS DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

VENTE PUBLIQUE POUR CAUSE DE LIQUIDATION

Le mardi 8 octobre prochain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé dans les locaux de la Société, à la vente aux enchères publiques de :

1^o Dorys neufs, bordages et planches à dorys, courbes, clous, ferrures etc.,

2^o 1 Machine à vapeur, scies et divers outils et accessoires, 2 chariots etc.

3^o Les matériaux composant le grand magasin de dépôt.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à MM. Gloane et Daygrand, liquidateurs.

PATENT-SLIP DES ILES ST-PIERRE ET MIQUELON. SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120,000 FRANCS.

Suivant décision des actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire le lundi 16 septembre dernier, les statuts de la Société ont été ainsi modifiés.

Article 20. — Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leurs fonctions est de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 27. — L'administrateur délégué reçoit un traitement qui est fixé par l'assemblée générale. Ses fonctions ont une durée de six ans pendant laquelle il reçoit toujours le même traitement annuel.

Art. 39. — § 7 Nul ne peut se faire représenter aux assemblées générales, que par un mandataire membre lui-même des assemblées, la forme des pouvoirs est déterminée par le Conseil d'administration.

Exceptionnellement, les gérants des maisons de commerce de la colonie porteurs d'une procuration générale sont admis à représenter leurs maisons.

Art. 50. — 2^o Cinq pour cent sur les bénéfices nets, à répartir entre les membres du Conseil d'administration. Si cette somme n'atteint pas cinq cents francs, la différence devra être prélevée pour la parfaire au débit de frais généraux.

Saint-Pierre le 1^{er} octobre 1907.

L'administrateur délégué,
L. LEFFÈVRE.

A VENDRE

Meubles de salle à manger, Glace, Literie, Utensiles de ménage et de cuisine, une voiture d'enfant.

S'adresser à M. P. Lavissière

Imp. LA VIGIE Le Gérant F. Dotsabide